



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Pour-sauver-l-euroland-du-declin>

Pour sauver l'euroland du déclin

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2004 - N° 1040 - février 2004 -

Date de mise en ligne : vendredi 10 novembre 2006

Date de parution : février 2004

Description :

L'association « Chômage et monnaie » propose de modifier la BCE pour que les États puissent créer de la monnaie sans intérêt et relancer ainsi l'économie, ce qui permettra de retrouver le plein emploi.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Comme son nom l'indique, l'association "Chômage et monnaie" est fondée sur l'idée que le chômage ne résulte que d'une mauvaise politique monétaire. Elle est convaincue qu'il est possible de résoudre le problème du chômage par la "relance", en créant de très nombreux emplois grâce à des investissements décidés et financés par l'État, pourvu que celui-ci retrouve son droit régalien de créer la monnaie. Si, au contraire des adhérents de cette association, nous ne voyons pas la croissance comme une panacée, nous apprécions leur critique de l'institution monétaire actuelle, en Europe en particulier, qui, d'ailleurs, rejoint tout à fait l'analyse précédente. Mais elle y ajoute une comparaison entre la BCE et la FED fort pertinente.

Dans la présentation qu'il nous a adressée, ce dont nous le remercions, René Wolff situe la relance des efforts de Chômage et monnaie dans le cadre des réflexions actuelles sur les institutions européennes pour expliquer que c'est le moment de reposer la question du financement des économies. Il rappelle que la thèse de cette association est supportée par un projet de loi datant de 1981 et il ajoute qu'« à l'époque elle avait été retardée pour des raisons politiques nationales ». Il semble donc penser que la droite ayant aujourd'hui tous les pouvoirs sera plus disposée à suivre cette thèse que ne l'était la gauche quand elle était au gouvernement. Nous en doutons profondément, mais qui vivra verra, ne troublons pas ses convictions.

Voici l'introduction du tract publié par cette association [\[1\]](#) : « Le retour à la prospérité en Europe, et par voie de conséquence la diminution du chômage, sont dans une très large mesure conditionnés par un assouplissement des contraintes imposées par le traité de Maastricht et qui ne permettent pas la conduite d'une politique monétaire et budgétaire plus active, génératrice de relance économique. Explicitons-en les raisons et inspirons-nous de l'exemple américain pour formuler nos propositions. »

Sont ensuite expliquées les contraintes imposées par le pacte de stabilité, qui a été qualifié "d'erreur dans la conjoncture actuelle" : face à la modestie de la demande des ménages et au repli des investissements des entreprises, il ne reste que la dépense publique pour doper l'activité, or sa diminution et la rigueur budgétaire imposées par le traité ont classiquement pour effet de réduire en priorité les dépenses publiques d'investissements d'éducation et de recherche. Il en résulte que les investissements d'équipements fondamentaux, qui sont les piliers de l'économie à long terme, sont sacrifiés. On sait que la seule mission qui a été imposée à la Banque centrale européenne (la BCE) est la stabilité des prix, comme si nul autre aspect de la politique monétaire n'avait d'influence sur l'économie. Chômage et monnaie se réfère alors à l'économiste libéral James Tobin en le citant : « Si l'économie européenne n'est pas en forme, la BCE porte la responsabilité de cette situation, parce qu'elle n'est pas à l'image de la Banque centrale américaine, la FED. »

La mission de la FED, outre la stabilité des prix, est aussi de promouvoir l'activité économique et l'emploi. Elle a pour cela les moyens d'agir directement sur la masse monétaire par l'acquisition ou la vente de titres d'État, en émettant, si besoin, la monnaie pour les payer (Chômage et monnaie précise que cette opération est une création de monnaie directe, "hors banque", qui n'augmente pas la charge de la Dette du Trésor américain), alors que, comme nous l'avons expliqué récemment [\[2\]](#), cette possibilité a été interdite au Trésor public en France par une loi de 1993, et n'existe pas au niveau européen. Les économistes de cette association illustrent les conséquences de ce double rôle de la FED en comparant ses bilans à ceux de la BCE : dans l'actif de la FED il y avait (sans doute à la date de leur texte, mi-2003) environ 80% en titres d'État achetés en propre et 5% de titres en pension (ceux qui cautionnent le refinancement des banques secondaires) alors que la structure était inverse pour la BCE, 15 et 80% respectivement, parce qu'alors que la FED peut agir et décider, les banques centrales européennes, et même la BCE, ne peuvent que répondre passivement aux demandes de refinancement des banques. De sorte que si personne ne veut

s'endetter, les banques européennes ne se refinancent pas et par conséquent aucune nouvelle monnaie n'est injectée dans l'économie. Or, commentent les porte-paroles de Chômage et monnaie, sans un minimum de croissance, la dette publique a tendance à augmenter, ce qui est perçu négativement par les économistes, donc amplifie la morosité et détériore encore plus la situation économique.

Les réformes proposées par cette association sont donc de desserrer le carcan du pacte de stabilité en modulant les déficits autorisés en fonction de la conjoncture économique, de donner à la BCE des missions comparables à celles qu'assume la FED, en particulier de l'autoriser à créer de la monnaie directement, de définir la répartition de cette création entre les divers pays de l'Union de façon à favoriser une croissance censée y résorber le chômage et à remonter le niveau de vie des pays où il est jugé trop bas, de maîtriser l'inflation sans en surestimer le risque et d'obliger la BCE à rendre compte de ses actions aux instances politiques en publiant ses décisions au lieu de les tenir secrètes.

À ces mesures générales l'association joint une proposition d'ordre comptable plus originale et très importante ; d'abord elle fait remarquer que les entreprises privées ne sont pas tenues de comptabiliser leurs dépenses d'investissements dans leurs charges d'exploitation, elles les inscrivent à leur actif, et elles sont amorties sur une durée variable ; alors elle pose la question : « Pourquoi la comptabilité publique déroge-t-elle à cette règle, comme l'a récemment souligné l'économiste Jean-Paul Fitoussi ? »

Suit en annexe le texte du projet de loi déposé le 22 juillet 1981 par Pierre Mesmer et 44 autres députés, dont les dispositions auraient eu pour effet « de créer un montant suffisant de monnaie centrale non rémunérée et de lier cette création à celle des investissements collectifs de base indispensable au développement économique. »

Bien que nos réflexions ne partent pas du souhait de suivre l'exemple américain, les propositions de Chômage et monnaie rejoignent les nôtres quand il s'agit de réclamer la possibilité pour l'État de créer de la monnaie, donc sans payer intérêt au privé, pour pouvoir faire des investissements à long terme et dans l'intérêt général.

Là où nous divergeons, c'est lorsqu'il est prétendu que la croissance économique est la panacée parce qu'elle va résorber le chômage.

Peut-être cette association a-t-elle, depuis qu'elle a rédigé son tract, observé que la reprise de la "croissance" aux États-Unis, qui a accompagné la politique d'escalade de la violence de l'Administration Bush, n'a pas été accompagnée des créations d'emplois tant attendues d'elle, alors même que le déficit budgétaire des États-Unis atteint des sommets vertigineux jamais approchés. D'autre part, dans leur description du modèle américain, il faut bien noter quelques oublis, notamment le fait que l'avantage concédé aux États-Unis en conservant le dollar comme monnaie internationale, a permis, jusqu'ici, aux étatsuniens de vivre au-dessus de leurs moyens et aux dépens du reste du monde.

Il faut se rendre à l'évidence : la croissance économique ne signifie pas plus réduction du chômage qu'elle n'est synonyme de prospérité pour tous, contrairement aux dogmes imposés au monde entier par l'idéologie libérale, et dont les effets prouvent le contraire. Si un gouvernement obéissant à ces impératifs de croissance et de compétitivité se voit offrir encore plus de moyens, il les utilisera au profit d'une élite jugée efficace au sens de cette idéologie en mettant cette manne au service des grandes entreprises dont la prospérité ne fait pas celle de leurs employés, encore moins celle des chômeurs qu'elles rejettent.

On peut en avoir une idée en observant la politique du gouvernement actuel depuis qu'il a tous les pouvoirs. La première des mesures qu'il a prises est de baisser les impôts. Ce n'est pas le traité de Maastricht qui l'a obligé à diminuer ses rentrées pour être ensuite obligé de diminuer ses dépenses. Quant aux autres mesures, ne favorisent-elles pas plutôt l'embauteur que l'embauché, plutôt le développement des grandes compagnies de la "bancassurance" que la sécurité sociale, plutôt la rentabilité que la culture, plutôt la création de fonds de pensions que le soutien des caisses de retraite, plutôt la recherche de profits dans l'industrie que la recherche publique à l'université, plutôt les grands laboratoires pharmaceutiques que les conditions des soins dans les hôpitaux publics, etc ?

Donc, oui, l'État doit avoir les moyens de créer sa monnaie sans payer des intérêts au privé, mais il est tout aussi urgent d'introduire la démocratie dans l'économie, parce que sinon, politiciens et médias continueront à prétendre que ce sont les entreprises qu'il faut aider, que c'est la bonne façon de relancer l'économie, laquelle fera ensuite la prospérité de tous. Et avec ce pouvoir en plus, les tenants de l'ultra libéralisme pourront de plus belle se comporter comme ce coiffeur qui affichait sur sa porte : « Demain, on rase gratis ! »

[1] qui se déclare : « à but scientifique, fondée en 1992 par M.Macaire, ancien professeur d'économie à Nanterre et auteur d'une thèse sur le plein emploi ».

[2] Voir GR N° 1038, décembre 2003, page 12.